

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 05-juin-2024 Numéro de révision 2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit ddSEQ 3 Prime Tagmentation Buffer

Numéro (s) de catalogue 12019996

Forme non applicable

Substance pure/mélange Mélange

Contient N,N-Diméthylformamide

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandéeSubstances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<u>Siège social</u>
Bio-Rad Laboratories Inc.
<u>Fabricant</u>
Bio-Rad Laboratories, Life Science Group

1000 Alfred Nobel Drive 2000 Alfred Nobel Drive Hercules, CA 94547 Hercules, California 94547

USA USA

Entité légale / adresse de contact Bio-Rad

3 bld Raymond Poincaré 92430 Marnes-la-Coquette

France

Bio-Rad Laboratories N.V

Winninglaan 3 BE-9140 Temse Belgique

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23 1785 Cressier FR

Suisse

Pour plus d'informations, contacter

Service technique 00 800 00 246723

Belgique: cts.benelux@bio-rad.com France/Suisse: sp-lsg@bio-rad.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures CI

sur 24

CHEMTREC France: 33-975181407 CHEMTREC Belgique: 32-28083237 CHEMTREC Suisse: 41-435082011

Tox Info Sussie: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement

EGHS / FR Page 1/14

(CE) nº 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë - Voie cutanée	Catégorie 4 - (H312)
Toxicité aiguë - Inhalation (gaz)	Catégorie 4 - (H332)
Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4 - (H332)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B - (H360D)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient N,N-Diméthylformamide



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H312 - Nocif par contact cutané

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H360D - Peut nuire au fœtus

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	%	Numéro	CE n°	Classification selon le	Limite de	Facteur M	Facteur M
	massique	d'enregistrement	(numéro	règlement (CE)	concentration		(long
		REACH	d'index UE)	nº 1272/2008 [CLP]	spécifique		terme)
					(LCS)		
N,N-Diméthylforma	50 - 100	Indisponible	200-679-5	Acute Tox. 4 (H312)	Repr. 1B ::	-	-
mide			(616-001-00	Acute Tox. 4 (H332)	C>=0.1%		
68-12-2			-X)	Eye Irrit. 2 (H319)			
				Repr. 1B (H360D)			

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de

EGHS / FR Page 2/14

conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
N,N-Diméthylformamide 68-12-2	2800	1100	5.85	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit contient une ou plusieurs substances répertoriées dans la liste candidate des substances très préoccupantes (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Nom chimique	CAS No.	Liste candidate des substances SVHC
N,N-Diméthylformamide	68-12-2	X

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. En

cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un

médecin.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rincage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et

persiste.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si les Contact avec la peau

symptômes persistent, consulter un médecin.

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une Ingestion

personne inconsciente. Consulter un médecin.

de premiers secours

Protection individuelle du personnel Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure. Toux et/ ou

respiration sifflante. Difficultés respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes. Note au médecin

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

EGHS / FR Page 3/14 avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE: l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucune information disponible. chimique

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet et précautions pour les pompiers de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation

adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter de respirer les vapeurs

ou les brouillards.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation

sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer les chaussures et vêtements contaminés. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant

EGHS / FR Page 4/14

ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver conformément aux instructions du produit et de l'étiquette.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
N,N-Diméthylformamide	TWA: 15 mg/m ³	TWA: 5 ppm	TWA: 5 ppm	STEL: 10 ppm	TWA: 5 ppm
68-12-2	TWA: 5 ppm	TWA: 15 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³	STEL: 30 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³
	*	STEL 10 ppm	STEL: 10 ppm	TWA: 5 ppm	STEL: 10 ppm
	STEL: 10 ppm	STEL 30 mg/m ³	STEL: 30 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³	STEL: 30 mg/m ³
	STEL: 30 mg/m ³	H*	D*	K*	*
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
N,N-Diméthylformamide	*	TWA: 15 mg/m ³	TWA: 5 ppm	TWA: 5 ppm	TWA: 5 ppm
68-12-2	STEL: 30 mg/m ³	Ceiling: 30 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³
	STEL: 10 ppm	D*	H*	STEL: 10 ppm	STEL: 10 ppm
	TWA: 15 mg/m ³		STEL: 30 mg/m ³	STEL: 30 mg/m ³	STEL: 30 mg/m ³
	TWA: 5 ppm		STEL: 10 ppm	A*	iho*
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
N,N-Diméthylformamide	TWA: 5 ppm	TWA: 5 ppm	TWA: 5 ppm	TWA: 5 ppm	TWA: 5 ppm
68-12-2	TWA: 15 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³
	STEL: 30 mg/m ³	H*	Peak: 10 ppm	STEL: 10 ppm	STEL: 10 ppm
	STEL: 10 ppm		Peak: 30 mg/m ³	STEL: 30 mg/m ³	STEL: 30 mg/m ³
	*		*	*	b*
Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
N,N-Diméthylformamide	TWA: 5 ppm	TWA: 5 ppm	TWA: 5 ppm	TWA: 5 ppm	O*
68-12-2	TWA: 15 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³	TWA: 5 ppm
	STEL: 10 ppm	STEL: 10 ppm	cute*	STEL: 10 ppm	TWA: 15 mg/m ³
	STEL: 30 mg/m ³	STEL: 30 mg/m ³		STEL: 30 mg/m ³	STEL: 10 ppm
	Sk*	cute*		Ada*	STEL: 30 mg/m ³
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
N,N-Diméthylformamide	Peau*	skin*	TWA: 5 ppm	TWA: 2 ppm	STEL: 30 mg/m ³
68-12-2	STEL: 30 mg/m ³	STEL: 30 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³	TWA: 6 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³
	STEL: 10 ppm	STEL: 10 ppm	STEL: 10 ppm	STEL: 10 ppm	skóra*
	TWA: 15 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³	STEL: 30 mg/m ³	STEL: 30 mg/m ³	
	TWA: 5 ppm	TWA: 5 ppm	H*	H*	
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
N,N-Diméthylformamide	TWA: 10 ppm	TWA: 5 ppm	TWA: 5 ppm	TWA: 5 ppm	TWA: 5 ppm
68-12-2	TWA: 30 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³
	STEL: 10 ppm	STEL: 10 ppm	K*	STEL: 10 ppm	STEL: 10 ppm
	STEL: 30 mg/m ³	STEL: 30 mg/m ³	Ceiling: 30 mg/m ³	STEL: 30 mg/m ³	STEL: 30 mg/m ³
	Cutânea*	P*		K*	vía dérmica*
Nom chimique		Suède	Suisse		Royaume-Uni
N,N-Diméthylformami	de NG	√: 5 ppm	TWA: 5 ppm		TWA: 5 ppm

EGHS / FR Page 5/14

68-12-2	NGV: 15 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³
	Bindande KGV: 10 ppm Bindande KGV: 30 mg/m ³	STEL: 10 ppm STEL: 30 mg/m ³	STEL: 10 ppm STEL: 30 mg/m ³
	H*	H*	Sk* Ö

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Bulga	rie	Croatie		République tchèque
N,N-Diméthylformamide	-	<=50 U/I (- Serum	-		1.50 mg/L - blo	od	0.029 mmol/mmol
68-12-2		transaminases			(N,N-Dimethylfo		Creatinine (urine -
		SGOT not provided)					N-Methylformamide
		<=35 U/I (- Serum			exposure for 4 h		,
		transaminases			12 mg/g Creatin	ine -	15 mg/g Creatinine
		SGOT not provided)			urine	:-l-	(urine -
		<=50 U/I (- Serum transaminases) - at the end of		N-Methylformamide end of shift)
		SGPT not provided)			work shift	uie	end of Shirt)
		<=35 U/I (- Serum			1.0 mg/L - blo	nd	
		transaminases			(N-Methylformar		
		SGPT not provided)) - at the end of		
		<=66 U/I (- Serum			work shift		
		transaminases GGT					
		not provided)					
		<=39 U/I (- Serum					
		transaminases GGT					
Nom ohimiquo	Danemark	not provided) Finlande	Franc	20	Allomogno DE	<u>-</u>	Allomogno TDCS
Nom chimique N,N-Diméthylformamide	Danemark	riiidilue	40 mg/g cre		Allemagne DF 20 mg/L (urine		Allemagne TRGS 20 mg/L (urine -
68-12-2			urine (T		N,N-Methylform		
00 .= =			N-Methylfori		de plus		de plus
			- end of			yl-N-	N-Hydroxymethyl-N-
					methylformami		methylformamide
					end of shift)		end of shift)
					25 mg/g Creating	nine	25 mg/g Creatinine
					(urine -		(urine -
							N-Acetyl-S-(methylc
					• , •		arbamoyl)-L-cystein
					end of shift) 25 mg/g Creatir		end of shift) 25 mg/g Creatinine
					(urine -	III IC	(urine -
						hvlc	N-Acetyl-S-(methylc
							arbamoyl)-L-cystein
					for long-term		for long-term
					exposures: at t		exposures: at the
					end of the shift a	after	end of the shift after
					several shifts	,	several shifts)
					20 mg/L - BAT (
					of exposure or		
					of shift) urine		
					25 mg/g Creatin BAT (for long-te		
					exposures: at t		
					end of the shift a		
					several shifts) u		
Nom chimique	Hongrie	Irlande		Italie	MDLPS		Italie AIDII
N,N-Diméthylformamide	15 mg/L (urine -				- 7		30 mg/L - urine
68-12-2	N-Methylformamide					(N-	Methylformamide) -
	of shift)	shift)					end of shift
	254 µmol/L (urine					/NI ^	30 mg/L - urine
	N-Methylformamide of shift)	ena					cetyl-S-(N-methylcar oyl) cysteine) - end of
	OI SHIIL)				ļ.	valii	oyi, cysteirie) - erid Ol

EGHS / FR Page 6/14

				shift at end of workweek
Nom chimique	Lettonie	Luxembourg	Roumanie	Slovaquie
N,N-Diméthylformamide	-	-	15 mg/L - urine	35 mg/L (urine -
68-12-2			(Methyl-formamide) - end	N-Methylformamide end
			of shift	of exposure or work shift)
Nom chimique	Slovénie	Espagne	Suisse	Royaume-Uni
N,N-Diméthylformamide		40 mg/L (urine -	20 mg/L (urine -	-
68-12-2		N-Acetyl-S-(N-methylcarb		
	N-Hydroxymethyl-N-meth		N-hydroxymethyl-N-meth	
	ylformamide) - at the end		ylformamide end of shift)	
	of the work shift		25 mg/g creatinine (urine -	
	25 mg/g Creatinine - urine		N-Acetyl-S-(methyl-carba	
	(N-Acetyl-S-(methylcarba	,	moyl)-L-cysteine end of	
	moyl)-methylformamide) -		shift, and after several	
	at the end of the work		shifts (for long-term	
	shift; for long-term		exposures))	
	exposure: at the end of			
	the work shift after			
	several consecutive			
	workdays			

Dose dérivée sans effet (DNEL Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection des mains Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant

ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute

manipulation du produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Aspect solution aqueuse

CouleurincoloreOdeurAmine.

Seuil olfactif Aucune information disponible

EGHS / FR Page 7/14

Propriété Valeurs Remarques • Méthode

Point de fusion / point de Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle 153 °C

d'ébullition

Inflammabilité

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures

d'inflammabilité ou d'explosivité Limites inférieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair

Température d'auto-inflammabilité Température de décomposition

6.5-7.5 pH (en solution aqueuse) Aucune donnée disponible

Viscosité cinématique Viscosité dynamique

Hydrosolubilité Solubilité(s)

Coefficient de partage Pression de vapeur Densité relative

Masse volumique apparente Densité de liquide

Densité de vapeur Caractéristiques des particules

Granulométrie

Distribution granulométrique

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune information disponible

Aucune information disponible

Miscible à l'eau

0.95

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucune information disponible

Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur excessive. Conditions à éviter

EGHS / FR Page 8/14

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut

provoquer une irritation des voies respiratoires. Nocif par inhalation (d'après les

composants).

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Provoque une sévère irritation des yeux (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs,

démangeaisons et douleur.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut

provoquer une irritation. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation. Peut être absorbé à travers la peau dans des quantités nocives. Nocif par contact cutané (d'après les

composants).

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Toux et/ ou respiration sifflante.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Aucune information disponible

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

 ETAmél (voie orale)
 4,666.70 mg/kg

 ETAmél (voie cutanée)
 1,833.30 mg/kg

 ETAmél (inhalation-gaz)
 5,016.70 ppm

 ETAmél
 2.50 mg/l

(inhalation-poussières/brouillard

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
N,N-Diméthylformamide	= 2800 mg/kg (Rat)	= 1100 mg/kg (Rat)	> 5.85 mg/L (Rat)4 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

EGHS / FR Page 9/14

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Classification d'après les données disponibles pour les composants. Peut nuire à la fertilité

ou au fœtus.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui

sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

Nom chimique	Union européenne
N,N-Diméthylformamide	Repr. 1B

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

Toxicité pour le milieu aquatique

inconnue

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux	Poisson	Toxicité pour les	Crustacés
	aquatiques		micro-organismes	
N,N-Diméthylformamide	EC50: >500mg/L (96h,	LC50: =6300mg/L (96h,	-	EC50: =7500mg/L (48h,
	Desmodesmus	Lepomis macrochirus)		Daphnia magna)
	subspicatus)	LC50: =9800mg/L (96h,		EC50: =8485mg/L (48h,
		Oncorhynchus mykiss)		Daphnia magna)
		LC50: =10410mg/L (96h,		EC50: 6800 - 13900mg/L
		Pimephales promelas)		(48h, Daphnia magna)

EGHS / FR Page 10/14

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage			
N,N-Diméthylformamide	-1.028			

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
N,N-Diméthylformamide	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Sans objet.

12.7. Autres effets néfastes

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

4.0 Precautions particulieres a prendre par rutilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

EGHS / FR Page 11/14

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

Aucune information disponible 14.7 Transport maritime en vrac

selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

manages professioning (it 400 of traines)		
Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
N,N-Diméthylformamide	RG 84	-
68-12-2		

Allemagne

Classe de danger pour le milieu évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2) aquatique (WGK)

Pays-Bas

Nom chimique	Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction
N,N-Diméthylformamide	•	-	Development Category 1B

EGHS / FR Page 12/14

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

	Nom chimique	Substances soumises à restrictions	Substances soumises à autorisation
		selon REACH, Annexe XVII	selon REACH, Annexe XIV
Γ	N,N-Diméthylformamide - 68-12-2	Use restricted. See entry 72.	-
		Use restricted. See entry 30.	
		Use restricted. See entry 75.	
		Use restricted. See entry 76.	

Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable

<u>Inventaires internationaux</u> Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H312 - Nocif par contact cutané

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H360D - Peut nuire au fœtus

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale Sk* Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul

EGHS / FR Page 13/14

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

Environmental Protection Agency

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

U.S. National Toxicology Program (NTP)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Remarque sur la révision Reformatage et mise à jour des informations existantes.

Date de révision 05-juin-2024

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

EGHS / FR Page 14/14